



Barème relatif aux adhésions (avant déduction fiscale de 66 %)

- Collège 1 : « Vie littéraire »
 - Adhésions individuelles : 30 €
 - Personnes morales : 50 €

- Collège 2 : « Economie du livre »
 - 50 €

- Collège 3 : « Bibliothèques et patrimoine »
 - Bibliothèques municipales ou intercommunales et BDP : barème en fonction du nombre d'habitants
 - Moins de 10 000 habitants : 50 €
 - De 10 à 20 000 habitants : 100 €
 - De 20 à 50 000 habitants : 150 €
 - De 50 à 100 000 habitants : 200 €
 - + de 100 000 habitants : 300 €
 - Bibliothèques associatives, de CE, centres de documentation : 50 €
 - SCD, Canopé (CRD, CDDP), services d'archives : 170 €

- Collège 4: « Personnes qualifiées et partenaires »
 - Adhésions individuelles : 30 €
 - Personnes morales : 50 €
 - Collectivités : barème en fonction du nombre d'habitants
 - Moins de 10 000 habitants : 50 €
 - De 10 à 20 000 habitants : 100 €
 - De 20 à 50 000 habitants : 150 €
 - De 50 à 100 000 habitants : 200 €
 - + de 100 000 habitants : 300 €

Membre bienfaiteur : cotisation libre (minimum 300 €)